

## Le jubilé

Le jubilé est une indulgence plénière et extraordinaire accordée par le Souverain Pontife avec plus de solennité, plus de privilèges et une plus grande abondance de grâces, avec pleine rémission de tous les péchés, à tous ceux qui la gagnent en faisant les œuvres prescrites.

Il y a les jubilé ordinaires, qui reviennent à des époques déterminées par le Pape, et les jubilé extraordinaires, accordés pour des raisons spéciales à l'Eglise universelle, ou à quelqu'endroit particulier.

Le jubilé ordinaire dure une année à Rome avant que le Souverain Pontife en accorde les avantages à l'Eglise universelle.

L'ouverture s'en fait avec une grande pompe, la veille de Noël.

Le lendemain, jour de Noël, le Pape donne la bénédiction dite du jubilé; l'année sainte expirée, on mure la porte sainte pour ne la rouvrir qu'au retour du jubilé ordinaire.

Outre le jubilé de l'année sainte, revenant à des époques régulières, les Papes ont maintes fois accordé à Rome et à l'Eglise universelle des jubilé extraordinaires, soit à l'occasion de leur avènement, soit pour des raisons spéciales mentionnées dans les Bulles.

Le jubilé de 1900 est le quatrième accordé par Léon XIII. Le premier a eu lieu en 1878, à l'occasion de son élection, le second en 1886, et le troisième en 1887, à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales.

Il y a aussi des jubilé extraordinaires particuliers à certains lieux, à la rencontre de quelques fêtes mémorables.

## L'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur

M. l'abbé Eugène Roy a été chargé par Mgr l'Archevêque de Québec de continuer, dans toutes les paroisses du diocèse, la quête à domicile en faveur de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, commencée par l'aumônier de cette institution.

Dans une circulaire à son clergé, en date du 8 mai dernier, Mgr l'Archevêque lui recommande cette œuvre dans les termes suivants :

“ J'ai la douce espérance que vous vous ferez un devoir de